

Concours

F R I

Section/Option

R 0 0 0 0

Epreuve

1 0 1

Matière

0 5 2 9

le 08/02/2017

Note à l'attention des directeurs des SED

Objet: Plan d'action pour l'accueil des lycéens au SED

Amener 60% d'une classe d'âge à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures: tel est l'objectif annoncé par notre Ministère dans son Livre Blanc. Les études montrent cependant un fort taux d'échec à l'issue de la première année de licence.

Le décalage des méthodes de travail entre le lycée et l'université, la méconnaissance des codes peuvent en partie expliquer ce phénomène. A cet effet, notre université met en place une politique d'orientation active en direction de ce public spécifique. Accueillir les lycéens dans notre SED est une solution privilégiée dans ce cadre afin de favoriser leur future réussite étudiante. Comment procéder pour adapter notre accueil aux lycéens tout en respectant nos missions vis à vis de notre communauté universitaire? Nous nous attachons dans un premier temps à définir les besoins et les attentes de ce public par rapport à notre offre actuelle. Puis nous procéderons à la proposition d'un plan d'action pour finir sur sa mise en œuvre.

Le nouveau règlement intérieur précise que notre SED a désormais vocation à accueillir les publics n'appartenant pas à notre université.

Cette présente note portera plus précisément sur l'accueil des lycéens. Les autres publics font l'objet d'une note ultérieure.

Dans un contexte de massification, l'étudiant primo-arrivant est confronté à des difficultés d'adaptation de l'univers "Universitaire". L'expression "apprendre le métier d'étudiant" prend tout son sens. La Bibliothèque universitaire sert de repère et de cadre et sa fonction est primordiale dans la réussite des études et dans le cadre de l'égalité des chances. Or les lycéens d'aujourd'hui sont nos étudiants en licence de demain pour une partie d'entre eux. On constate que les lycéens fréquentent déjà d'autres établissements que leurs CDI : BM, BPI, BNF. Afin de préparer le Bac ou les Travaux personnels encadrés, ils ont à la recherche de bibliothèques leur offrant un environnement calme et une ambiance studieuse ainsi qu'un sentiment d'émancipation. L'accès aux bibliothèques universitaires répond donc à un réel besoin qu'il conviendra d'étudier plus précisément. Pour cela, il nous semblera d'établir une carte géographique des lycées à proximité de notre établissement et d'établir le périmètre de notre public potentiel. On s'attachera également à recenser les bibliothèques municipales dans notre environnement proche. Nous procéderons également à un état des lieux de notre "politique" d'accueil actuel. ^{Portiques} Accès (du fait de notre politique, des portiques ont été installés et devront faire l'objet d'une réflexion), aménagement des espaces, collections en libre accès, informations sur notre site et... afin de pouvoir analyser ce qui peut être accentué ou révisé. On étudiera également les typologies de public ayant demandé au préalable des autorisations d'accès. Le SIDA pourra également nous fournir des indicateurs. Il s'agira ensuite de cerner plus précisément ce futur public potentiel, ses besoins, ses attentes et de prévoir les horaires, saisonnalité ^{choisies} dans leur fréquentation future des SES. On peut déjà prévoir que nos horaires d'ouverture en soirée

jusqu'à 21h et pendant les vacances scolaires seront attachés.

Je prendrai contact pour cela avec les responsables des CDI retenus par rapport à la zone géographique délimitée et éventuellement avec les bibliothèques municipales. Avec l'autorisation des chefs d'établissements, une enquête sera menée auprès des lycéens. Cette étude devrait se réaliser sur un mois.

Cette phase préparatoire : délimitation du périmètre, état des lieux, prise de contact et enquête devrait se dérouler sur 4 à 5 mois.

A l'issue de cette enquête, pourra se mettre en place le plan d'action par des propositions d'accueil.

Accueillir un public de lycéens implique différents acteurs au sein de l'établissement, je propose à cet effet de constituer un Groupe de travail avec le responsable de la formation, le responsable de la communication, le responsable de la police des menues, un représentant étudiant et un représentant du service d'orientation et d'information.

Nous débrancherons l'enquête et pourrons alors étudier les différentes actions à mener.

Il s'agira en effet de réfléchir sur l'accès à notre établissement actuellement équipé de participes. Un participe peut constituer un frein psychologique mais il peut également informer sur le caractère institutionnel du lieu et des usages à respecter. On pourra donc en premier temps les découvrir et réfléchir par la suite à les désinstaller (ce qui nécessite des travaux matériels). La signalétique devra sans doute être revue, des collections spécifiques pour ces publics seront à envisager. On pourra notamment développer en fonds de livres ou de culture générale sans oublier des manuels de niveau intermédiaire.

L'arrivée de ce nouveau public peut susciter des inquiétudes vis à vis de notre public habituel (méconnaissance des usages de la

part des lycéens etc..) Il est donc très important d'avoir parmi nous en représentant des étudiants qui, outre le fait d'avoir été en ancien lycée, pourra nous éclairer et nous donner certaines pistes : réserver un local, un espace pour le public lycéen peut-il être envisageable ? Il faudra cependant laisser la latitude aux lycéens de s'installer aux places où ils le souhaitent s'ils respectent les conditions d'usages. Il faudra également mener une réflexion sur la consultation, l'emprunt ou non des collections, ou du moins de certains documents. L'accès devra être gratuit mais l'inscription payante ou non devra également être réfléchi. Les nouvelles dispositions devront prendre place dans le futur règlement intérieur. Il faudra également s'attacher aux différents axes de communication : interne, externe, documentation, flyers, information sur le site du SED etc... Les enseignants-chercheurs bien que fréquemment peu nombreux pourront cependant être consultés du fait de leur position de prescripteurs pour les collections. Le service formation pourra également être consulté sur la possibilité de mixer en place de tuteur étudiants-lycéens. Cette action devra cependant être budgétisée car elle fait appel au recrutement de manières étudiants supplémentaires. Le Régime pourrait être en apport complémentaire par le financement. L'ensemble de ces propositions sera ainsi rédigé et soumis à votre approbation. Cette opération devrait prendre 4 à 5 mois.

Enfin, une fois ces propositions validées, la mise en œuvre pourra commencer.

Afin d'obtenir une plus grande synergie entre le SED et les CSE, des conventions seront établies pour qu'un véritable partenariat soit mis en place. Un plan de communication sera établi entre notre service et celui de l'Université pour mettre en place un accueil institutionnel :

Concours

FBI

Section/Option

R0000

Epreuve

101

Matière

0529

Manifestation d'accueil en début d'année, Fête de la Science etc...

Des visites de la bibliothèque universitaire seront programmées par les lycéens et pourront concorder avec celles mises en place pour les primo-arrivants.

Si décidé, les espaces seront réaménagés en fin d'année universitaire afin de respecter le cadre de travail de nos étudiants actuels.

Il s'agit en parallèle de communiquer avec nos personnels et de les former. Tous les personnels affectés au poste d'accueil seront informés dès le début de ces nouvelles dispositions. Des craintes peuvent apparaître, il faudra accompagner ce changement, rassurer par des formations adaptées. Certains cabinets offrent des formations aux publics difficiles. On pourra y faire appel.

En fin pour la prochaine rentrée universitaire, des guides rappelant les espaces dédiés, les règles à respecter, les droits et devoirs, seront spécialement rédigés et édités par les lycéens. Ils seront distribués dans les lycées et à nos bourses d'accueil.

Accueillir les lycéens peut présenter un défi et une crainte pour nos collègues et notre public. C'est pourtant une mission importante pour valoriser nos services et nos collections vis à vis de nos futurs étudiants. Réviser et adapter notre manière d'accueillir, d'orienter et d'informer le public particulier ne peut être que bénéfique à notre

politique d'accueil global.

Le nouveau pôle nous permettra également de
recevoir notre politique documentaire et pour
pas, notre offre de formation pour les étudiants
en devenir

6 Bibliothèque.

